

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article802>

# Un agent de la DST menacé de mort

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : lundi 26 septembre 2005

---

Spyworld Actu

---

L'affaire inquiète l'Intérieur. Fin juin, la DST a opéré un coup de filet à Montpellier contre un groupe islamiste dont l'un des membres a avoué se tenir prêt à participer à un projet terroriste. Le groupe avait également mis en place une filière européenne d'envois de jeunes volontaires en Irak via la Syrie. Au lendemain de cette opération, un proche du principal suspect a pris à partie nommément une fonctionnaire de police d'origine maghrébine. Le nom de ce membre de la DST a ensuite circulé sur des forums Internet militants et plusieurs internautes ont menacé le policier, certains n'hésitant pas à proférer des appels au meurtre.

De source policière, il s'agirait du premier cas de ce genre observé dans une enquête antiterroriste. Une plainte a été déposée contre la personne ayant mis en cause le fonctionnaire. Et la Place Beauvau envisage une disposition spéciale dans sa future loi antiterroriste pour garantir l'anonymat de certains de ses agents. Certains enquêteurs ne seraient ainsi plus mentionnés dans la procédure judiciaire que par leur seul numéro de matricule. Le policier pourrait être identifié par le magistrat instructeur si nécessaire mais resterait un inconnu pour les suspects et leurs avocats.

De telles mesures sont déjà appliquées dans plusieurs pays européens, dont l'Espagne, confrontée au terrorisme basque d'ETA et à ses menaces contre les policiers. En France, la loi Pasqua de sécurité intérieure, votée en 1995, prévoit déjà que les témoins et les victimes de certaines affaires criminelles peuvent bénéficier d'un tel anonymat.

Les services antiterroristes français manifestent également un vif intérêt à la proposition de l'ancien juge Alain Marsaud, aujourd'hui étudiée par la Chancellerie, de porter de quatre à six jours le délai de garde à vue. Cette prolongation devrait toutefois être explicitement motivée. Elle ne serait possible que si les policiers sont tributaires d'une longue expertise technique (comme l'analyse d'un disque dur d'ordinateur ou l'attente de renseignements venant de l'étranger) ou en raison de l'imminence d'un nouvel attentat.